



CERISE+SPTF



GRAMEEN
FOUNDATION



«Les femmes nous demandent de ne pas divulguer le montant de leur prêt afin d'éviter des problèmes avec leur conjoint»

EXPLORER LA NATURE ET LA PRÉVALENCE DES ABUS FINANCIERS CHEZ LES CLIENTES DE LA MICROFINANCE AU BÉNIN

Bobbi Gray, Fondation Grameen et Amelia Greenberg, Cerise+SPTF

Novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

3	<u>Résumé</u>
4	<u>Introduction</u>
5	<u>Méthodes</u>
6	<u>Résultats quantitatifs</u>
6	<u>Données démographiques</u>
6	<u>Pouvoir décisionnel</u>
7	<u>Préparation aux situations d'urgence</u>
8	<u>Abus financier</u>
9	<u>Peur du partenaire</u>
10	<u>Échelle de risque d'abus financier</u>
11	<u>Résultats qualitatifs</u>
14	<u>Problèmes de communication</u>
14	<u>Jalousie</u>
15	<u>Refus de prêter de l'argent à son mari/partenaire</u>
16	<u>Reconnaissance du problème</u>
16	<u>Éducation et sensibilisation</u>
17	<u>Confidentialité</u>
17	<u>Créer un espace sûr</u>
18	<u>Réflexions sur les résultats d'enquête des institutions financières A et B</u>
21	<u>Discussion et conclusion</u>

RÉSUMÉ

Cerise+SPTF et Fondation Grameen ont collaboré à une étude visant à tester un outil d'enquête conçu pour mesurer la prévalence des abus financiers. Une enquête téléphonique, menée auprès d'environ 200 clientes de deux institutions financières (IF) au Bénin, a révélé de faibles taux d'abus financiers lorsque les femmes rendaient compte de leurs propres expériences, mais un taux élevé d'abus financiers lorsque ces mêmes femmes discutaient des problèmes d'abus financiers dans leurs communautés. Plus précisément, le pourcentage de clientes ayant répondu par l'affirmative aux questions sur leur expérience d'un certain type d'abus était souvent inférieur à 10 % et presque toujours inférieur à 12 %. Cependant, 82 % et 92 % des clientes interrogées des IF A et B, respectivement, ont déclaré que dans leurs communautés, les conflits liés à l'argent conduisaient à des abus financiers. De même, des recherches antérieures sur la violence domestique au Bénin suggèrent que les taux devraient être plus élevés que ceux rapportés par les clientes dans l'enquête ; dans la dernière enquête démographique et sanitaire nationale, 42 % des femmes en âge de procréer ont déclaré avoir subi des abus à un moment donné. En outre, les directeurs des IF A et B ont déclaré qu'ils étaient conscients que certaines de leurs clientes subissaient des abus financiers et ont indiqué que leurs institutions avaient déjà pris des mesures, notamment en matière de formation des clientes et de politiques de confidentialité, afin d'atténuer ce risque. Sur la base des résultats de ces enquêtes et des contributions des IF, les auteurs suggèrent que les recherches futures devraient tester différentes méthodologies d'enquête, par exemple en variant les personnes qui posent les questions, la manière dont elles le font et le moment où elles le font, car ces facteurs sont susceptibles d'influencer le degré de confort des répondants lorsqu'ils partagent leurs expériences. En outre, les enquêtes devraient élargir la portée des questions afin d'explorer les menaces de violence, et pas seulement les actes de violence déjà commis, car de nombreux répondants ont mentionné avoir été menacés par leur conjoint ou leur partenaire.

INTRODUCTION

L'abus financier consiste à « *contrôler ou restreindre la capacité d'une personne à acquérir, utiliser ou conserver les ressources économiques auxquelles elle a droit* »¹ selon la définition du ministère américain de la Justice. De même, une loi béninoise de 2011 définit l'abus économique comme « *l'utilisation de moyens susceptibles de ralentir ou d'empêcher le développement économique ou financier d'une personne, ou d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques* »². L'abus de biens est « *tout acte ou négligence affectant la survie de la victime et consistant à transformer, retirer, détruire, retenir ou détourner des objets, des documents personnels, des biens et des objets de valeur, des droits de propriété ou des ressources économiques destinés à couvrir ses besoins et pouvant s'étendre aux dommages causés aux biens communs ou personnels de la victime* ».

Bien que les victimes de toute forme de violence domestique aient tendance à ne pas la signaler³, les données disponibles révèlent néanmoins que le problème est important. Par exemple, dans la dernière enquête démographique et sanitaire menée au Bénin (données 2017-2018), environ 42 % des femmes en couple ont déclaré avoir subi des violences domestiques (émotionnelles, physiques, sexuelles) de la part de leur mari ou de leur partenaire à un moment ou à un autre ; 32 % ont déclaré en avoir été victimes au cours des 12 mois précédent l'enquête.⁴

De même, des recherches sur la violence économique menées dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, chacune avec sa propre méthodologie et ses propres questions, ont révélé des taux importants de violence économique : 37 % en Côte d'Ivoire, 64 % au Nigeria et 93 % au Kenya.⁵ En outre, des recherches menées au Ghana ont révélé que la violence économique était le type de violence le plus fréquemment signalé par les femmes ; cependant, moins de 40 % d'entre elles ne l'ont jamais signalé.⁶ Enfin, les chercheurs suggèrent que la violence économique est probablement plus répandue que les formes physiques de violence.⁷ Des recherches menées à l'échelle mondiale montrent que parmi les personnes qui signalent des cas de violence, 99 % ont subi une forme de violence économique.⁸

Cet article présente les résultats d'une étude menée par Cerise+SPTF et la Fondation Grameen afin d'explorer la nature et la prévalence de l'abus financier chez les clients de la microfinance au Bénin.

¹ Ministère américain de la Justice : Bureau sur la violence contre les femmes. (2025). « Violence domestique : abus économique » <https://www.justice.gov/ovw/domestic-violence>

² LOI N°2011-26 DU 09 JANVIER 2011. République du Bénin. <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2011-26/#:~:text=Loi%20N%C2%B02011%2D26,des%20violences%20fautes%20aux%20femmes>.

³ Law Gratis. (2025). Lois relatives aux femmes au Bénin. <https://www.lawgratis.com/blog-detail/woman-laws-at-benin>

⁴ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et ICF 2019. Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2017-2018 : Rapport de synthèse. Rockville, Maryland, États-Unis : INSAE et ICF. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR259/SR259.pdf>

⁵ Nduka C, Omuemu V, Tella A, Obi D. (2023). Article de synthèse : La violence économique comme forme de violence conjugale en Afrique subsaharienne : une revue de la littérature. Journal of Community Medicine and Primary Health Care. 35. 85–95. 10.4314/jcmphc.v35i3.7

⁶ Institut d'études du développement (IDS), Services statistiques du Ghana (GSS) et associés (2016), Violence domestique au Ghana : incidence, attitudes, déterminants et conséquences, Brighton : IDS. https://statsghana.gov.gh/gssmain/fileUpload/pressrelease/DV_Ghana_Report_FINAL.pdf

⁷ Stylianou AM. (2018). Economic abuse within intimate partner violence: A review of the literature. Violence Vict. 33(1):3–22. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.33.1.3>; Christy-McMullin K, Welter T, Dundon K, Bruce A. (2020). Abus économique : une forme subtile mais courante de pouvoir et de contrôle. J Interpers Violence. 00(0):1–27. <https://doi.org/10.1177/0886260520916264>; Gibbs A, Dunkle K, Jewkes R. (2020). Prévalence, schémas et associations avec les symptômes dépressifs et l'auto-évaluation de la santé de la violence émotionnelle et économique entre partenaires intimes : une étude basée sur la population de trois pays. J Glob Health. 10(1):1–13. <https://doi.org/10.7189/jogh.10.010415>

⁸ Adams AE, Sullivan CM, Bybee D, Greeson MR. (2008). Développement de l'échelle d'évaluation de la violence économique. Violence Against Women. 14(5):563–588. doi: 10.1177/1077801208315529; Adams AE, Beeble ML, Gregory KA. (2015). Preuve de la validité conceptuelle de l'échelle d'évaluation de la violence économique. Violence Vict. 30(3):363–376. doi: 10.1891/0886-6708.VV-D-13-00133 ; Postmus JL, Plummer SB, McMahon S, Murshid NS, Kim MS. (2012). Comprendre la violence économique dans la vie des survivants. J Interpers Violence. 27(3):411–430. doi: 10.1177/0886260511421669 ; Stylianou AM, Postmus JL, McMahon S. (2013). Mesurer les comportements abusifs : l'abus économique est-il une forme unique d'abus ? J Interpers Violence. 28(16):3186–3204. doi: 10.1177/0886260513496904

MÉTHODES

L'enquête sur les abus financiers comportait vingt questions, dont 17 quantitatives et trois qualitatives. Pour créer cette enquête, la Fondation Grameen a adapté un outil d'enquête sur la coercition économique déjà utilisé au Honduras en y ajoutant des questions supplémentaires liées aux services financiers. Cerise+SPTF a révisé et traduit l'enquête en français. Une équipe de 60 Decibels a mené l'enquête par le biais d'entretiens téléphoniques. Environ deux cents femmes ont été sélectionnées au hasard parmi une liste de clientes de deux institutions financières (IF) au Bénin. Fondation Grameen et Cerise+SPTF ont analysé les données quantitatives à l'aide d'Excel et les données qualitatives à l'aide de l'intelligence artificielle et de l'analyse inductive, afin d'identifier les grandes tendances dans les réponses. Au cours de l'analyse, Fondation Grameen et Cerise+SPTF ont supprimé une question quantitative, craignant qu'elle n'ait pas été traduite ou comprise de manière conforme à l'intention de la question.

RÉSULTATS QUANTITATIFS

Données démographiques

Au total, 417 femmes (214 provenant de l'IF A et 207 provenant de l'IF B) ont été interrogées par téléphone, en français ou en fon, par des enquêteurs locaux, sous la supervision de 60 Decibels. L'âge moyen des répondantes était de 39 ans pour l'IF A (min. : 23 ; max. : 83) et de 41 ans pour l'IF B (min. : 24 ; max. : 62). La plupart étaient mariées ou vivaient en concubinage (83 % pour l'IF A ; 86 % pour l'IF B). Pour les deux IF, environ 15 % des femmes vivaient dans des mariages polygames. Le montant moyen des prêts était de 367 000 FCFA (660 USD) pour l'IF A et de 482 758 FCFA (869 USD) pour l'IF B.

Pouvoir décisionnel

Presque toutes les femmes (99 %) de l'IF A et l'IF B ont déclaré gagner leur propre revenu (graphique non présenté). La plupart des femmes ont également déclaré décider seules de l'utilisation de leurs revenus, tandis que les autres répondantes ont principalement déclaré prendre leurs décisions conjointement avec leur mari/partenaire (figure 1). Un très faible pourcentage a indiqué prendre ses décisions conjointement avec un autre membre du ménage. Compte tenu de la forte prévalence des mariages polygames, cela pourrait être interprété comme une prise de décision avec les coépouses, mais l'enquête n'a pas précisé cette information.

On a également demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles dépensaient librement l'argent qu'elles gagnaient (figure 2). Plus de 90 % des femmes ont déclaré dépenser librement l'argent qu'elles gagnaient, tandis qu'un faible pourcentage a déclaré donner tout son argent à son partenaire.

Figure 1 : Qui décide de l'utilisation de l'argent qu'elle gagne ?

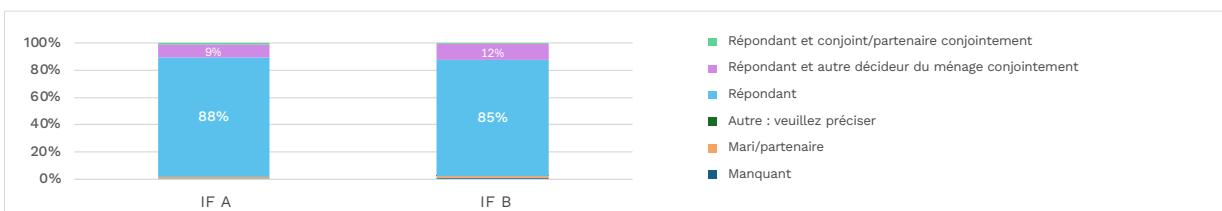
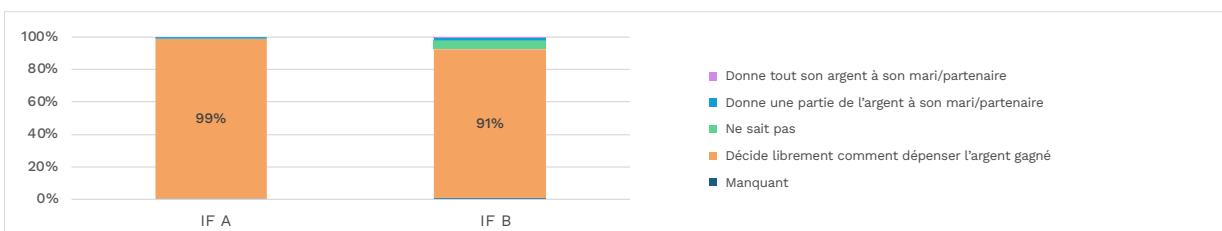


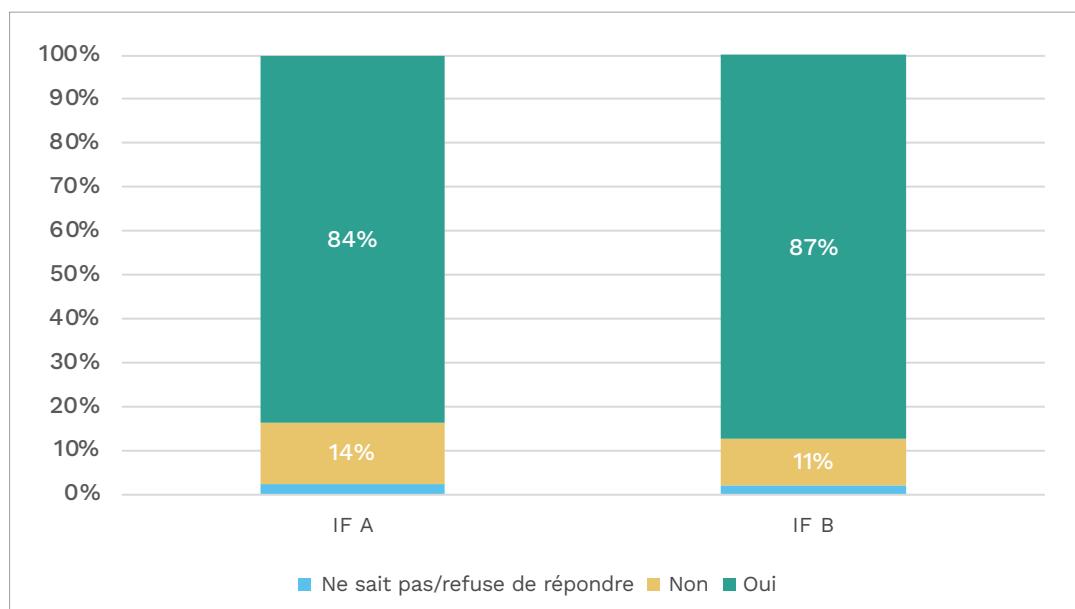
Figure 2 : Liberté dont elle dispose pour dépenser l'argent qu'elle gagne



Préparation aux situations d'urgence

La principale raison pour laquelle les victimes restent dans des relations abusives ou retournent vers la violence est qu'elles n'ont pas les moyens de partir ou d'assurer leur sécurité.⁹ Afin d'évaluer si chaque répondante aurait les moyens financiers de quitter une relation abusive, une question lui demandait si elle pensait pouvoir couvrir jusqu'à quatre semaines de dépenses avec son propre argent (figure 3). Il convient de noter que les enquêteurs ont posé cette question sans en expliquer la raison. Plus de 80 % des femmes de chaque IF ont déclaré pouvoir couvrir quatre semaines de dépenses avec leurs propres moyens, tandis que 14 % (IF A) et 11 % (IF B) ont déclaré ne pas le pouvoir.

Figure 3 : Capacité à couvrir les dépenses imprévues pendant quatre semaines

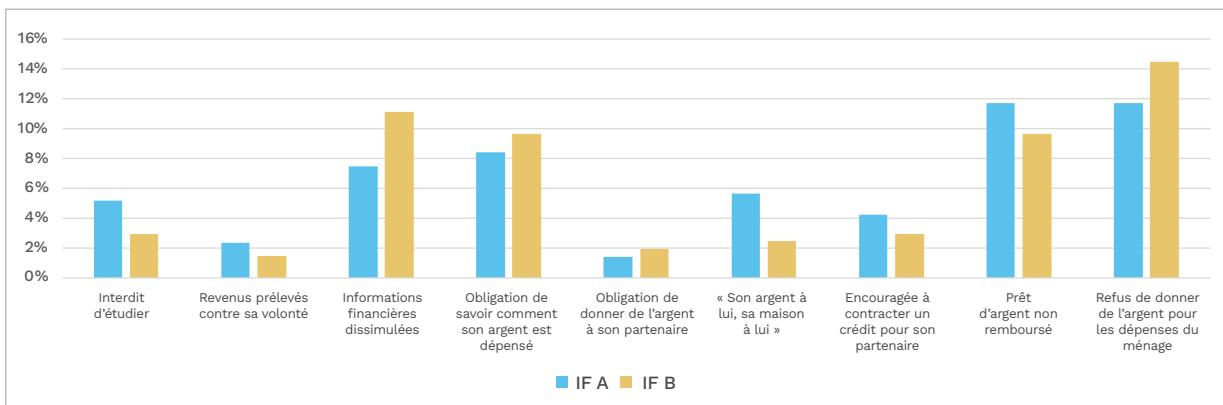


⁹ Durrence A, Doyle K, Passi S. (2025). Rendre la sécurité abordable : la violence conjugale est une question de constitution d'actifs. FreeFrom et Asset Funders Network <https://www.freefrom.org/wp-content/uploads/2025/01/Making-Safety-Affordable.pdf>

Abus financier

La figure 4 ci-dessous présente les réponses des deux institutions financières aux neuf questions qui demandaient de répondre par « oui » ou par « non » à la question de savoir si elles avaient été victimes d'un certain type d'abus financier. Le fait de regrouper toutes les réponses dans le même graphique met en évidence les similitudes et les différences entre les deux institutions financières. Le type d'abus le plus fréquemment signalé, avec 12 % de réponses « oui » de la part de l'IF A et 14 % de la part de l'IF B, était le refus du partenaire de donner de l'argent à la femme pour les dépenses du ménage, même s'il en avait les moyens. Les réponses suivantes les plus fréquentes étaient, dans l'ordre, le fait que la femme prête de l'argent à son partenaire sans qu'il le rembourse, le fait que des informations financières soient cachées à la femme et le fait que le partenaire exige de savoir comment sa femme dépense son argent.

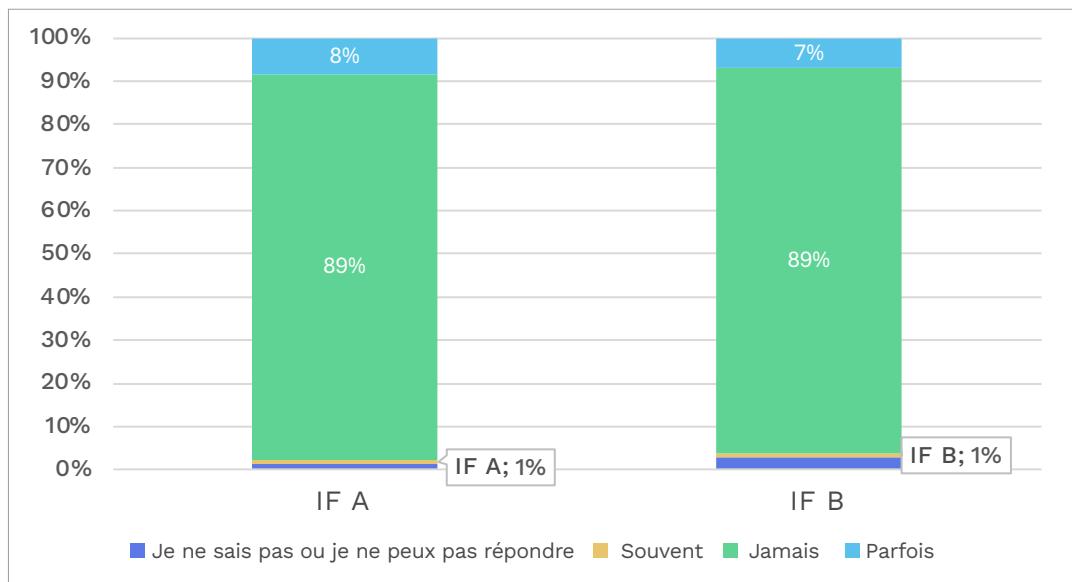
Figure 4 : Formes d'abus financiers



Peur de son partenaire

Alors que la majorité des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir eu peur de leur partenaire à aucun moment au cours des 12 derniers mois, environ 8 % des personnes interrogées de l'IF A et 7 % de celles de l'IF B ont déclaré avoir peur de leur partenaire « parfois », et 1 % des personnes interrogées des deux IF ont déclaré avoir « souvent » peur de leur partenaire.

Figure 5 : Crainte du partenaire

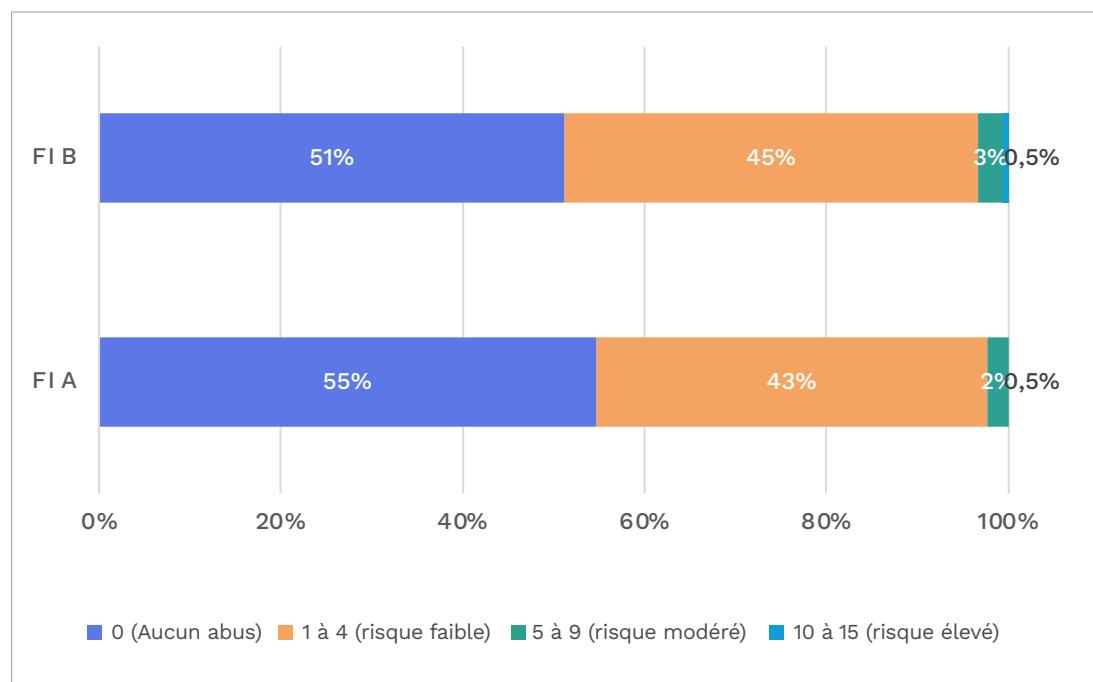


Échelle d'évaluation du risque d'abus financier

Fondation Grameen et Cerise+SPTF ont créé une échelle de risque d'abus financier afin de classer les répondantes en fonction de leur niveau de risque d'abus. Plus précisément, pour les 14 questions quantitatives analysées chaque réponse indiquant un risque d'abus a reçu la note 1, tandis que les réponses n'indiquant pas de risque ont reçu la note 0. Pour la question sur la peur de son partenaire, à laquelle les répondantes pouvaient répondre « jamais », « parfois » ou « souvent », les analystes ont attribué la note 0 à « jamais », la note 1 à « parfois » et la note 2 à « souvent ». Étant donné qu'une femme peut obtenir un score de 2 pour une réponse affirmative à la question sur la peur de son partenaire, le score maximal possible sur l'échelle de l'abus financier, sur les 14 questions, est de 15, qui indique le niveau de risque le plus élevé.

La figure 6 ci-dessous présente les résultats de l'analyse des risques d'exploitation financière. Parmi les clientes des institutions financières A et B, environ la moitié ont obtenu un score de zéro, ce qui signifie qu'elles n'ont répondu affirmativement à aucune des questions quantitatives. Cependant, 45 % des clientes de l'institution financière A et 49 % des clientes de l'institution financière B se situaient dans la catégorie à faible risque de l'échelle, définie comme un score compris entre 1 et 4 inclus. Le pourcentage de clientes ayant obtenu un score de risque modéré ou élevé était faible : environ 2 % des clientes de l'IF A et 3 % des clientes de l'IF B.

Figure 6 : Risques d'abus financiers

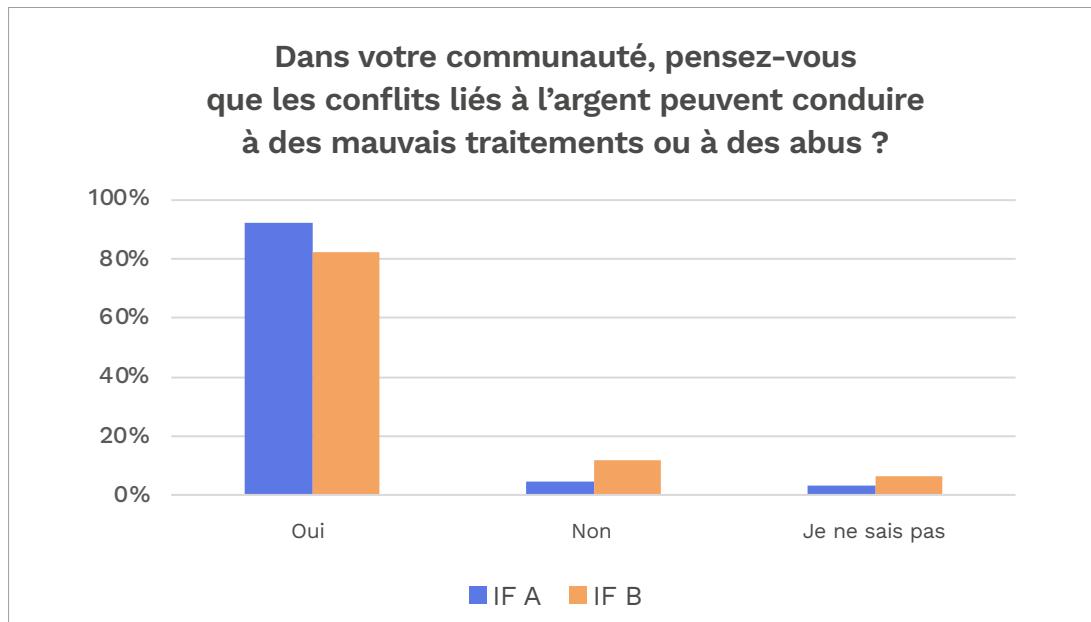


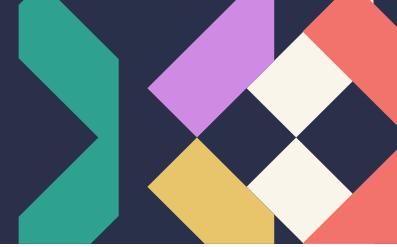
¹⁰ L'enquête comportait au total 17 questions quantitatives. Parmi celles-ci, deux étaient d'ordre démographique et une troisième a été supprimée en raison d'un problème de traduction, comme expliqué dans la section Méthodes. L'échelle de risque d'abus financier repose donc sur l'analyse de 14 questions quantitatives.

RÉSULTATS QUALITATIFS

Bien que les résultats quantitatifs suggèrent des taux relativement faibles d'abus financiers, lorsqu'on a demandé aux femmes si, dans leur communauté, les conflits liés à l'argent pouvaient conduire à des mauvais traitements ou à des abus, presque toutes ont répondu « oui » (82 % et 92 % des clientes interrogées pour les IF A et B, respectivement).

Figure 7: Croyance selon laquelle les conflits liés à l'argent peuvent conduire à des mauvais traitements ou à des abus





Dans une question complémentaire, l'enquête demandait aux femmes d'expliquer le type de mauvais traitements ou d'abus qui se produisent dans leur communauté en raison de conflits liés à l'argent. Dans les deux institutions, les trois réponses les plus fréquentes étaient la violence, le refus de payer les dépenses du ménage et l'expulsion du domicile, qu'elle soit effective ou simplement menacée. En outre, de nombreuses personnes interrogées ont mentionné plusieurs types de mauvais traitements. Les citations suivantes sont des exemples de commentaires partagés par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête au sujet des abus dont elles ont connaissance dans leur communauté :



« Lorsque des désaccords financiers surviennent, cela conduit souvent à des violences physiques ; si je demande de l'argent à mon mari, cela peut dégénérer en dispute. »

« En ce qui concerne les mauvais traitements, l'homme peut refuser de s'occuper de tous les besoins du ménage, menacer d'expulser la femme de la maison si elle l'ennuie un peu et parfois recourir à la violence physique. »

« Il arrive que l'homme prenne l'argent de la femme sans jamais le rembourser et quand elle en parle, cela dégénère en dispute et l'homme peut même frapper sa femme. »

« À mon avis, c'est lorsque le mari sait que sa femme a une activité rémunérée qu'il ne veut plus s'occuper des dépenses du ménage et laisse tout à sa femme, ce qui conduit très souvent à des disputes. »

« Les hommes refusent de subvenir aux besoins essentiels du ménage, attendant de leur femme qu'elle s'occupe de tout sur le plan financier ; si elle ose s'exprimer, cela donne lieu à des menaces et à des violences psychologiques. »

« Certains maris prétendent avoir la même activité que leur femme et ne font rien d'autre que de rester assis dans le magasin. Ensuite, en ce qui concerne les dépenses, ils ne font rien et c'est la femme qui nourrit toute la famille. »

« Lorsque des conflits financiers surviennent, cela conduit souvent à des menaces d'expulsion du domicile ou au refus de payer les besoins de base du ménage, tels que la nourriture et les dépenses pour les enfants. »

« Des violences physiques peuvent survenir lorsque le mari a des dettes envers sa femme et refuse de les rembourser. »

Le tableau ci-dessous présente les types de mauvais traitements ou d'abus les plus fréquemment signalés, par institution financière, classés selon le pourcentage du nombre total de répondantes qui les ont mentionnés.

Les types de mauvais traitements ou d'abus financiers les plus fréquemment signalés par les répondants à l'enquête

	IF A	IF B
	% du nombre total de répondants	% du nombre total de répondants
Violence	37%	52%
Refus de payer les dépenses du ménage	43%	43%
Expulsion du domicile - menace ou mise à exécution	15%	24%
La femme n'est pas autorisée à travailler ou à avoir son propre argent	7%	12%
Voler l'argent de sa femme	7%	4%
Violence psychologique (menaces, insultes, etc.)	2%	4%
Contrat de dette au nom de l'épouse	3%	3%
Contrôle sur la femme (par exemple, la façon dont elle dépense l'argent)	4%	2%
La femme est contrainte de travailler	0%	2%
Emprunte à sa femme et ne rembourse pas	4%	1%
Abandon / divorce	4%	1%
Querelles	2%	0%
Destruction de biens	2%	0%
Infidélité	6%	0%

NB : Une même personne peut avoir mentionné plusieurs types de mauvais traitements.

Les réponses qualitatives des personnes interrogées ont également suggéré diverses causes sous-jacentes possibles de la violence. Parmi les plus fréquemment citées figuraient les problèmes de communication, la jalousie ou l'attente qu'une femme donne à son conjoint ou partenaire une partie du capital emprunté.

Voir ci-dessous pour plus de détails issus de l'analyse de l'enquête :



PROBLÈMES DE COMMUNICATION

Plusieurs répondants ont suggéré qu'une meilleure communication pourrait réduire le risque de conflits. Par exemple :



« Encouragez les femmes à discuter régulièrement avec leur mari. La communication est la base d'une relation. »

« La solution réside dans le dialogue. Un mari doit parler à sa femme afin qu'ils se comprennent mutuellement sur les questions financières. »

« Soutenez les femmes dans leurs activités et discutez avec leurs maris. »

Cependant, certaines femmes ont mis en garde contre une transparence totale :

« Je conseille aux femmes de ne pas toujours révéler tous leurs revenus à leur mari. »

« La solution consiste à discuter avec les maris et les femmes, et surtout à apprendre aux femmes à garder leurs finances secrètes. »

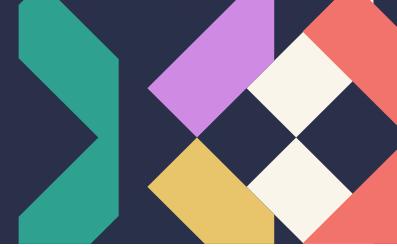


JALOUSIE

De nombreuses répondantes ont déclaré que lorsqu'elles ont de l'argent ou deviennent financièrement indépendants, leurs partenaires réagissent avec jalousie. Cela peut se traduire par un comportement contrôlant, les maris refusant de laisser leurs femmes dépenser leur argent ou travailler de manière indépendante, ce qui entraîne des conflits.



« Les hommes ne supportent pas que leurs femmes aient plus d'argent qu'eux ; cette jalousie les pousse souvent à recourir à des mauvais traitements et à des tactiques de contrôle pour réaffirmer leur autorité. »



« Certains hommes ne supportent pas de voir leur femme plus riche qu'eux, et si le mari connaît les revenus de sa femme, il ne veut plus s'occuper des dépenses du ménage. »

« Il [mon conjoint/partenaire] m'a même volé de l'argent une fois et il prie pour que j'échoue dans mes affaires. C'est un homme qui ne veut pas que je progresse financièrement. »

« Oui, si le mari est en crise financière par exemple et que sa femme a une situation financière stable, cela provoque la jalousie chez certains maris et suscite en eux une sorte de colère, car certains hommes n'aiment pas voir une femme avoir une situation financière plus stable qu'eux. Et cette jalousie peut déclencher des violences physiques. »



REFUS DE PRÊTER DE L'ARGENT À SON MARI/PARTENAIRE

De nombreuses répondants ont également indiqué que le refus d'une femme d'accéder à la demande de son conjoint ou partenaire d'utiliser une partie de ses fonds peut être une source de conflit. Les citations suivantes sont un échantillon des commentaires recueillis :



« Oui, lorsqu'une femme refuse de prêter de l'argent à son mari, celui-ci peut la frapper sous le coup de la colère. »

« Lorsqu'il vous demande un prêt, vous devez le faire, et si vous refusez... cela provoquera une dispute. »

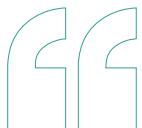
« Si mon mari me demande un prêt, par exemple, et que je n'en ai pas ou que je refuse, cela peut provoquer sa colère et conduire à des violences. »

Après avoir posé des questions sur les abus financiers qui se produisent dans la communauté, l'enquête a poursuivi avec une question qualitative demandant ce que l'institution financière pourrait faire pour aider. De nombreuses répondantes ont semblé perplexes face à cette question ou ont simplement répondu qu'il était utile que l'institution financière continue à accorder des prêts aux femmes. Cependant, lorsqu'on leur a donné des exemples précis de ce que l'institution financière pourrait faire, comme renforcer les connaissances financières des femmes, sensibiliser au sujet des abus financiers et fournir des services financiers de manière confidentielle et privée, les répondantes se sont montrées d'accord. De plus, certaines répondantes ont spontanément partagé leurs idées sur ce que pourrait faire une institution financière. Collectivement, elles ont recommandé quatre types d'actions principales, comme indiqué ci-dessous :



RECONNAÎTRE LE PROBLÈME

Les institutions financières devraient simplement reconnaître le problème et son impact potentiel sur leurs clients.



« Je pense que le travail que vous accomplissez en nous appelant est déjà très bien. Mais il y a des femmes en Afrique qui sont conditionnées à supporter les difficultés et à se taire. Certaines femmes ne seront pas capables de s'exprimer comme je le fais et de vous parler. Nous devons faire davantage pour atteindre ces femmes. Pour les comprendre et les soutenir en fonction de leurs besoins. »

« Demandez-leur [aux femmes] comment elles gèrent leurs prêts, car beaucoup souffrent et sont incapables de se confier. »



ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Les institutions financières devraient proposer des programmes de formation axés sur l'éducation financière, afin d'aider les femmes à comprendre leurs droits en matière d'argent, à gérer efficacement leurs finances et à acquérir des stratégies pour protéger leurs finances.



« Ce type d'éducation est essentiel à leur indépendance. »

« Oui, l'amélioration des connaissances financières et l'octroi de prêts sont une bonne option pour aider les femmes à prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants et à rompre avec un homme violent. »

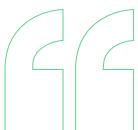
Une cliente a mentionné spécifiquement l'éducation pour lutter contre le problème de la jalousie :

« Je voudrais que les institutions financières discutent avec les femmes et leurs maris et leur montrent que la réussite de leur femme est aussi la leur. »



CONFIDENTIALITÉ

Il est essentiel de garantir la confidentialité des transactions financières. Les femmes doivent pouvoir gérer leurs finances en toute sécurité, sans craindre l'ingérence de leur partenaire. Pour cela, les institutions financières doivent proposer des comptes d'épargne privés et accorder des prêts en toute discrétion, sans impliquer les maris en tant que cosignataires ou témoins.



« Protégez les comptes d'épargne des femmes, car si le mari a connaissance des finances de sa femme, il lui fait supporter toutes les dépenses du ménage. »

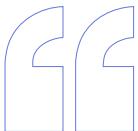
Quelques femmes ont estimé que les femmes ne devraient tout simplement pas divulguer les informations de leurs finances à leur partenaire :

« Les femmes doivent protéger leurs revenus financiers en ne divulguant pas tout ce qu'elles gagnent. »



CRÉER DES ESPACES SÉCURISÉS

Le développement de plateformes où les femmes peuvent se réunir pour partager leurs expériences et demander des conseils dans un contexte communautaire favorable peut favoriser leur autonomisation et leur résilience.



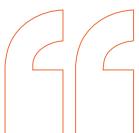
« Les institutions financières peuvent également créer un groupe de femmes afin que celles qui rencontrent des difficultés puissent en parler et trouver des solutions pour les aider. Celles qui ont déjà suivi une formation dans un domaine particulier devraient être orientées vers cette activité. Car tout le monde n'est pas capable de créer une entreprise. Nous devons vraiment les sensibiliser afin qu'elles puissent créer leur propre entreprise. En résumé, nous devons mettre en place un volet social pour aider ces femmes. »

Réflexions sur les résultats de l'enquête menée auprès des institutions financières A et B

Lorsque la Fondation Grameen et Cerise+SPTF ont communiqué les résultats de l'enquête aux institutions financières A et B, les équipes dirigeantes des deux institutions ont trouvé ces données utiles. Leurs réflexions convergeaient sur trois points clés :

1. Confirmation de l'existence du problème de l'abus financier,
2. Accord sur le fait que les institutions financières ont un rôle à jouer pour atténuer le risque d'abus financiers, et
3. Importance pour leur propre viabilité financière d'atténuer ce risque, car l'abus peut entraîner le défaut de paiement d'un prêt.

Citations des équipes de direction de l'IF A et l'IF B confirmant le défi permanent que représente l'abus financier :



[IFA] « Certaines femmes, compte tenu de la situation de leur foyer, sont contraintes de cacher leurs revenus à leur conjoint. »

[IFA] « Nous sommes parfois conscients de ce type de situation où certaines personnes ont peur de leur conjoint. »

[IFB] « Lors des entretiens préalables à la constitution des dossiers, dans la majorité des cas, ce que les femmes nous confient, c'est que lorsqu'elles gagnent de l'argent, leur conjoint a tendance à réduire de plus en plus sa contribution aux dépenses du ménage. C'est une tendance générale que l'on observe... plus la femme gagne d'argent, moins le conjoint contribue aux dépenses du ménage. »

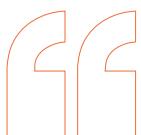
[IFB] « Nous continuons d'observer des cas où l'homme dicte à la femme ce qu'elle doit faire en matière de gestion de ses finances. »

[IFB] « Nous avons remarqué que [le fait que le mari utilise l'argent emprunté par sa femme] est un problème dans certains foyers. Cependant, nous avons constaté que ce phénomène a considérablement diminué ces dernières années. Au début... le problème était récurrent. Beaucoup de femmes prenaient l'argent et le donnaient à leur partenaire... Lorsque nous interrogions la femme, elle répondait : « Je n'ai pas pris [le prêt], c'était pour mon partenaire. »



[IFB] « [Parfois], nous remarquons que l'activité de la femme n'a pas vraiment changé, et soudain, elle demande une somme importante. Si nous lui posons la question, elle répond que non, que c'est pour elle-même. Mais nous comprenons que son partenaire est derrière tout cela. »

Les institutions financières A et B ont toutes deux déclaré prendre des mesures pour atténuer le risque d'abus financiers. Elles ont par exemple expliqué comment elles avaient investi dans l'éducation financière et souligné les effets positifs de ces investissements. Elles ont également mentionné l'importance de la confidentialité. De plus, l'institution financière B a expliqué comment elle avait adapté sa politique en matière de garants afin de réduire le risque d'abus financiers :



En matière de formation

[IFA] « Lors du premier contact, nous informons [les clientes] que si elles rencontrent des difficultés, elles peuvent nous contacter ; si elles ont des problèmes dans leur foyer, elles ne doivent pas avoir honte et peuvent en parler à notre personnel. Nous sommes là pour les guider... Nous sommes fiers de voir que l'éducation financière que nous dispensons aux femmes est mise en pratique dans leurs familles. »

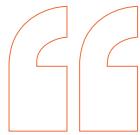
[IFB] « « Une campagne de sensibilisation et de formation a permis [aux clientes] de vraiment comprendre les enjeux, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des femmes.

Elles comprennent les avantages économiques de l'émancipation et en tirent de nombreux bénéfices. L'éducation financière des femmes fait l'objet d'une attention croissante. Tout cela contribue au fait qu'aujourd'hui, de nombreuses femmes ne sont plus entièrement manipulées par leur partenaire en matière d'accès au financement. Cependant, nous continuons d'observer des cas où les hommes dictent aux femmes la manière dont elles doivent gérer leurs finances. »

À propos de la confidentialité

[IFA] « Oui. Les femmes nous demandent de ne pas divulguer le montant du prêt afin d'éviter des problèmes avec leur conjoint. »

[IFB] « Les femmes nous font confiance... elles ont la liberté de dire qu'elles ne veulent pas que leur partenaire soit informé. S'il n'y avait pas cette confiance entre l'institution et elles, elles n'auraient pas ce courage. Nous leur donnons également l'assurance que leur dossier restera confidentiel. Les femmes demandent que rien ne soit divulgué à leur partenaire s'il vient à l'institution pour obtenir des informations. »



À propos de la politique en matière de garant

[IFB] « Lors de la préparation du dossier, [nous expliquons à notre cliente] que son conjoint signera la demande et se portera garant pour elle. Elle précise qu'elle ne souhaite pas qu'il soit informé, car si tel était le cas, cette situation [de violence] se reproduirait... La femme proposera une tierce personne (par exemple, sa sœur ou son frère) comme garant. Et afin de l'aider, nous acceptons le garant qu'elle propose. »

Vous trouverez ci-dessous les réflexions de l'IF A et l'IF B sur la manière dont l'atténuation du risque d'abus financier contribue à renforcer la viabilité financière de l'institution, car l'abus financier peut entraîner le défaut de paiement des prêts :

[IFB] « L'institution doit régler ce problème... Il est dans notre intérêt de veiller à ce que les fonds nous soient restitués et que les remboursements se déroulent sans heurts... Nous connaissons des cas où la femme a emprunté des fonds et mène ses activités normales, mais où, à un moment donné, le remboursement n'est pas effectué. Nous nous rendons au domicile et le conjoint nous dit qu'elle a quitté la maison... Certains conjoints interdisent aux personnes de rentrer chez elles sous prétexte qu'ils n'ont pas été consultés lorsque l'institution leur a accordé le prêt... Nous sommes donc tenus de traiter ce type de situation. »

[IFB] « Une fois que la violence s'installe véritablement... le crédit dont [les femmes] disposent sera compromis. »

[IFA] « Au cours des séances de sensibilisation, nous enseignons [aux clientes] comment utiliser les fonds. Nous abordons également des sujets liés à la gestion de leur entreprise : elles comprennent qu'elles doivent gérer elles-mêmes leur entreprise et investir l'argent. Car lorsqu'un conjoint est impliqué, il a une perspective différente sur le crédit. »

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de l'enquête étaient quelque peu contradictoires. Pour les deux institutions financières qui ont participé à l'enquête, les résultats quantitatifs suggéraient une incidence relativement faible de l'abus financier, le pourcentage de répondantes ayant répondu « oui » à avoir subi un certain type d'abus financier étant souvent inférieur à 10 %. Cependant, les réponses qualitatives suggèrent que le problème était répandu, plus de 80 % des femmes des deux institutions financières indiquant que des abus financiers avaient eu lieu dans leur communauté, tandis que certaines ont déclaré en avoir elles-mêmes été victimes. Par exemple, une femme qui avait obtenu un score de 2 sur l'échelle de l'abus financier, ce qui signifie qu'elle avait répondu négativement à presque toutes les questions quantitatives, a néanmoins répondu à la question qualitative sur les abus dans sa communauté en disant :

« Oui, si je prends mon cas, mon mari ne joue à la loterie que lorsqu'il trouve de l'argent. Il ne s'occupe pas des enfants. Il ne paie rien pour les besoins du ménage, ce qui conduit à des disputes jusqu'à ce qu'il me maltraite. Les mauvais traitements que nous subissons sont le refus de payer les besoins essentiels du ménage, les menaces d'expulsion du domicile, la violence physique. »

Dans l'ensemble, les résultats qualitatifs suggèrent que les réponses quantitatives ont sous-estimé l'ampleur du problème. Cette observation correspond également aux taux élevés de violence domestique signalés au Bénin (42 % des femmes en âge de procréer ont déjà signalé des abus, 32 % ont déclaré en avoir été victimes au cours de l'année précédant l'enquête).

La divergence entre les données quantitatives et qualitatives suggère la nécessité d'ajuster la méthodologie de l'enquête. Par exemple, la réalisation de l'enquête par téléphone présentait probablement à la fois des avantages et des inconvénients. Une femme participant à une enquête téléphonique peut être moins surveillée si elle peut répondre aux questions sans que les membres de son foyer soient présents, ce qui lui garantit une intimité qui ne serait pas possible si un enquêteur se rendait à son domicile. Une enquête téléphonique est également moins exigeante en termes de temps pour la personne interrogée qu'un entretien en face à face. D'un autre côté, un enquêteur au téléphone a sans doute moins de facilité qu'un enquêteur en personne à établir une relation de confiance avec la participante avant de mener un entretien sensible, ce qui peut être nécessaire pour que la femme partage ses véritables expériences. Une autre question à prendre en considération est de savoir si la méthodologie de l'enquête a convaincu les personnes interrogées de l'anonymat de leurs réponses. Il est possible que la brève déclaration faite au préalable par les enquêteurs garantissant l'anonymat des réponses n'ait pas convaincu les personnes interrogées. L'idée qu'une méthodologie d'enquête différente pourrait donner des résultats différents a été reprise par l'un des partenaires de l'IF :

« Les clients semblent avoir été hypocrites dans leurs réponses. Peut-être parce qu'ils ont senti que l'enquête n'était pas aussi anonyme qu'elle le prétendait. Notre culture nous rend réticents à partager nos expériences personnelles. Nous devrions reformuler les questions afin de les encourager à s'exprimer et d'obtenir des réponses plus objectives. Ils se sont montrés plus ouverts lorsqu'il s'agissait de questions plus générales. »

En outre, la richesse des réponses qualitatives à cette enquête et la diversité des types d'abus mentionnés par les personnes interrogées suggèrent qu'il est nécessaire de mener davantage de recherches qualitatives afin de mettre en lumière toute l'étendue des expériences des femmes en matière d'abus financiers. Cela permettra ensuite d'inclure dans les enquêtes un nombre suffisant de questions suffisamment approfondies. Un domaine spécifique à explorer davantage est celui des menaces d'abus, en plus des questions axées sur les actes abusifs déjà commis. Par exemple, les personnes interrogées ont mentionné avoir été menacées de se voir retirer leur soutien financier, d'être victimes de violences physiques et d'être expulsées de leur domicile, et ces menaces peuvent influencer le comportement d'une femme même si elles ne sont jamais mises à exécution.

Une autre leçon tirée concerne l'importance d'interroger les institutions financières elles-mêmes, plutôt que seulement les clientes, sur le rôle qu'elles peuvent jouer pour aider à atténuer le risque d'abus financiers et/ou réagir à ces abus lorsqu'ils se produisent. Comme indiqué ci-dessus, lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées ce que leur institution financière pouvait faire pour atténuer le risque d'abus financiers, la plupart ont semblé perplexes face à la question ou ont simplement répondu que le rôle des institutions financières était de fournir des services financiers. En revanche, les dirigeants des institutions financières avaient déjà réfléchi aux mesures qu'ils pouvaient prendre pour réduire le risque d'abus financiers et, dans une certaine mesure, les mettaient déjà en œuvre.

Une dernière observation intéressante provient de l'analyse des risques, où les réponses ont été attribuées à des valeurs numériques, puis additionnées pour déterminer un score cumulé. Parfois, même une femme ayant obtenu un score relativement faible a fourni dans sa réponse qualitative des informations suggérant une exposition inquiétante à des abus. Il peut donc être judicieux d'utiliser des données qualitatives pour ajuster le score de risque initial calculé uniquement à partir de réponses quantitatives. Il n'était pas non plus clair quels seuils utiliser dans l'échelle de risque pour classer une femme dans une catégorie de risque faible, modéré ou élevé. Ceux utilisés dans cette analyse étaient plutôt arbitraires. Cependant, la compréhension des différentes catégories de risque pourrait être un outil précieux si l'institution financière envisage de mettre en œuvre un ensemble d'actions différentes selon que la cliente présente un risque nul, faible, modéré ou élevé. Ainsi, des recherches supplémentaires seraient utiles pour tester différents seuils ou différentes façons de comprendre le niveau de risque relatif d'une femme.

En conclusion, cette recherche contribue à enrichir la littérature existante qui tente de comprendre la prévalence de l'exploitation financière et de définir le rôle que les institutions financières peuvent jouer pour répondre aux risques d'exploitation financière.

